

## FCP GAT VIE MODERE

### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

#### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2024

#### I. *Rapport sur l'audit des états financiers du fonds commun de placement GAT VIE MODERE*

##### Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT VIE MODERE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 219 672 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice qui s'élèvent à 57 870 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT VIE MODERE, au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT VIE MODERE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT VIE MODERE.

## Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II - Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 25 mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2024**  
*(Exprimé en dinar tunisien)*

Libellé	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille titres</b>		<b>903 026</b>	<b>843 164</b>
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	AC1-a	440 064	392 158
Obligations et valeurs assimilées	AC1-b	462 962	451 006
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>322 004</b>	<b>282 928</b>
Placements monétaires	AC2-a	96 269	207 038
Disponibilités	AC2- b	225 735	75 890
<b>Total Actif</b>		<b>1 225 030</b>	<b>1 126 092</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	PA1 -a	1 564	1 516
Autres créditeurs divers	PA1 -b	3 794	3 953
<b>Total Passif</b>		<b>5 358</b>	<b>5 469</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	CP1	<b>1 161 802</b>	<b>1 061 270</b>
<b>Sommes Capitalisables</b>	CP2	<b>57 870</b>	<b>59 353</b>
Sommes Capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes Capitalisables de l'exercice		57 870	59 353
<b>Actif Net</b>		<b>1 219 672</b>	<b>1 120 623</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>1 225 030</b>	<b>1 126 092</b>

**ETAT DE RESULTAT****POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024****(Exprimé en dinar tunisien)**

<b>Libellé</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR1</b>	<b>61 356</b>	<b>50 953</b>
Dividendes		24 208	22 995
Revenus des obligations et valeurs assimilées		37 148	27 958
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>18 942</b>	<b>24 414</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>80 298</b>	<b>75 367</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>CH1</b>	<b>-18 260</b>	<b>-16 155</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>62 038</b>	<b>59 212</b>
Autres produits		-	-
Autres charges	<b>CH2</b>	-4 994	-4 845
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>57 044</b>	<b>54 367</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		826	4 986
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>		<b>57 870</b>	<b>59 353</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-826	-4 986
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		22 692	6 360
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		20 806	14 663
Frais de négociation des titres		-1 545	-1 325
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>98 997</b>	<b>74 065</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**  
*(Exprimé en dinar tunisien)*

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>98 997</b>	<b>74 065</b>
Résultat d'exploitation	57 044	54 367
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	22 692	6 360
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	20 806	14 663
Frais de négociation des titres	-1 545	-1 325
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>52</b>	<b>184 644</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>121 219</b>	<b>204 442</b>
Capital	112 626	193 921
Régularisation des sommes non capitalisables	2 616	4 663
Régularisation des sommes capitalisables	5 977	5 858
Droits d'entrée	-	-
<b>Rachats</b>	<b>-121 167</b>	<b>-19 798</b>
Capital	-111 507	-18 539
Régularisation des sommes non capitalisables	-1 047	-387
Régularisation des sommes capitalisables	-8 613	-872
Droits de sorties	-	-
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>99 049</b>	<b>258 709</b>
<b>Actif net</b>		
Au début de l'exercice	1 120 623	861 914
A la fin de l'exercice	1 219 672	1 120 623
<b>Nombre de Parts</b>		
Au début de l'exercice	1 024 537	850 892
A la fin de l'exercice	1 022 442	1 024 537
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1,193</b>	<b>1,094</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>9,05%</b>	<b>7,98%</b>

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

### **Note 1. PRESENTATION DU FONDS**

FCP GAT VIE MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT VIE MODERE a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°95-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 TND) réparti en cent mille (100.000) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal d'un dinar (1 TND) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT VIE MODERE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

### **Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de FCP GAT MODERE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

### **Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de FCP GAT VIE MODERE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2024.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentés dans la note sur le portefeuille titre.

### **3.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Le « Fonds commun de placement FCP GAT VIE MODERE » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.4. Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6 Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêt, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêt à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

**Note 4. NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT****AC1- Note sur le portefeuille titre****AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 440 064 TND au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Description	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'actif net
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>			<b>418 343</b>	<b>440 064</b>	<b>36,08%</b>
<b>Actions et droits rattachés</b>			<b>373 425</b>	<b>394 003</b>	<b>32,30%</b>
TN0001800457	BIAT	760	63 733	71 272	5,84%
TN0003400058	AMEN BANK	1 275	46 995	46 012	3,77%
TN0007300015	ARTES	1 000	5 701	8 105	0,66%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	300	15 726	15 422	1,26%
TN0002200053	BT	7 800	40 636	40 162	3,29%
TN0001100254	SFBT	1 194	17 446	13 912	1,14%
TN0006560015	SOTUVER	188	2 304	2 386	0,20%
TN0007270010	TPR	4 800	25 856	30 346	2,49%
TN0007610017	SAH	5 708	50 200	57 748	4,73%
TN0007670011	DELICE HOLDING	2 950	36 218	47 976	3,93%
TN0007440019	TELNET HOLDING	7 334	52 246	43 953	3,60%
TN0007740012	SAM AA	2 871	16 351	16 709	1,37%
TN3022JYIH65	SFBT DA 1/12 280524	11	13	0	0,00%
<b>SICAV</b>			<b>44 918</b>	<b>46 061</b>	<b>3,78%</b>
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	429	44 918	46 061	3,78%
<b>Total</b>			<b>418 343</b>	<b>440 064</b>	<b>36,08%</b>

**AC1-b Obligations et Valeurs Assimilées :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 462 962TND au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Description	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif Net
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_TF_A	500	30 000	30 500	2,50%
TN7PM93UZP50	EMP NAT TV 4èT Cat B	1 000	100 000	100 967	8,28%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT 1erT 2023 CAT B	1 500	150 000	160 111	13,13%
TN99P72UERY9	EO TLF 2023-1 10.55%	450	36 000	38 073	3,12%
TNMEZPU3I4U2	TJL 2023-1 TF 10.7%	1 000	80 000	81 370	6,67%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL CAT B 11%	500	50 000	51 941	4,26%
<b>Total</b>			<b>446 000</b>	<b>462 962</b>	<b>37,96%</b>

### Les mouvements du portefeuille titres

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/-Value latente	Valeur au 31/12/2024	+/-Value Réalisées
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>828 129</b>	<b>16 006</b>	<b>-971</b>	<b>843 164</b>	
<b>Acquisition de l'exercice</b>	<b>288 170</b>			<b>288 170</b>	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	238 170			238 170	
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	50 000			50 000	
<b>Cessions de l'exercice</b>	<b>-212 956</b>			<b>-212 956</b>	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	-212 956			-212 956	20 806
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-			-	
<b>Remboursement de l'exercice</b>	<b>-39 000</b>			<b>-39 000</b>	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	0			-	
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-39 000			-39 000	
<b>Variation des plus ou moins-values latentes</b>	-		<b>22 692</b>	<b>22 692</b>	
<b>Variation des intérêts courus</b>	-	<b>956</b>		<b>956</b>	
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>864 343</b>	<b>16 962</b>	<b>21 721</b>	<b>903 026</b>	<b>20 806</b>

### AC2-a Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 96 269 TND au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif Net
<b><u>BTC</u></b>					<b>95 876</b>	<b>96 269</b>	<b>7,89%</b>
TNXBWNLLU623	BTC 26 S 06062025		8,70%	06/06/2025	95 876	96 269	7,89%
<b>Total</b>					<b>95 876</b>	<b>96 269</b>	<b>7,89%</b>

### AC2-b Disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève à 225 735 TND au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	722	421
Avoirs en banque	243 875	94 331
Sommes à régler	-18 862	-18 862
<b>Total</b>	<b>225 735</b>	<b>75 890</b>

**PA1 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève à 1 564 TND au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	1 448	1 404
Dépositaire	116	112
<b>Total</b>	<b>1 564</b>	<b>1 516</b>

**PA2 Autres créditeurs divers**

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 794 TND au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires CAC	3 344	3 511
Publication CMF	203	203
Etat retenue à la source	150	145
Redevance CMF	97	94
<b>Total</b>	<b>3 794</b>	<b>3 953</b>

**CP1 Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2023</b>	
Montant	<b>1 061 270</b>
Nombre de parts	1 024 537
Nombre de porteurs de parts	1
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	112 626
Nombre de parts émises	104 901
Nombre de porteurs de parts entrant	-
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	<b>111 507</b>
Nombre de parts rachetés	106 996
Nombre de porteurs de parts sortant	-
<b>Autres effets sur le capital</b>	

Résultats antérieurs incorporés au capital	59 353
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-3 462
Régularisation des sommes non capitalisables	1 569
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	20 806
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	22 692
Frais de négociation de titres	-1 545
<b>Montant du capital au 31/12/2024</b>	<b>1 161 802</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>1 022 442</b>
<b>Nombre de porteurs</b>	<b>1</b>

## **CP2 Note sur les sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2024 se détaille ainsi :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Résultat d'exploitation	57 044	54 367
Régularisation du résultat d'exploitation	826	4 986
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>57 870</b>	<b>59 353</b>

## **PR1 Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 61 356 TND au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des actions	24 208	22 995
Revenus des obligations et valeurs assimilées	37 148	27 958
<b>Total</b>	<b>61 356</b>	<b>50 953</b>

## **PR2 Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 18 942 TND au 31 décembre 2024. Ils se présentent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur les comptes de dépôts	8 468	10 354
Revenus des prises en pension	7 142	11 590
Revenus des BTC	3 332	2 470
<b>Total</b>	<b>18 942</b>	<b>24 414</b>

## CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 18 260 TND au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire (*)	16 907	14 958
Rémunération du dépositaire (**)	1 353	1 197
<b>Total</b>	<b>18 260</b>	<b>16 155</b>

## CH2 Autres Charges

Les autres charges s'élèvent à 4 994 TND au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération des CAC	3 615	3 598
Redevance CMF	1 137	1 006
Publications et publicités	201	200
Services bancaires et assimilés	15	15
Impôts, taxes et versements assimilés/ rémunérations	26	26
<b>Total</b>	<b>4 994</b>	<b>4 845</b>

### *Note 5. Données par part et ratios pertinents*

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des placements	0,079	0,074	0,047
Charges de gestion des placements	-0,018	-0,016	-0,010
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>0,061</b>	<b>0,058</b>	<b>0,037</b>
Autres produits	0,000	-	-
Autres charges	-0,005	-0,005	-0,005
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0,056</b>	<b>0,053</b>	<b>0,032</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,005	0,003
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,057</b>	<b>0,058</b>	<b>0,035</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,022	0,006	-0,009
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,020	0,014	-0,012
Frais de négociation des titres	-0,002	-0,001	-0,002
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de</b>	<b>0,041</b>	<b>0,019</b>	<b>-0,022</b>

<b>négociation</b>			
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	0,097	<b>0,072</b>	<b>0,010</b>
Droits d'entrée et de sortie	0,000	-	-
<b>RÉSULTAT NON CAPITALISABLE DE L'EXERCICE</b>	0,041	<b>0,019</b>	<b>-0,022</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	0,002	0,004	-
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	0,043	0,023	0,022
<b>Nombre de parts</b>	<b>1 022 442</b>	<b>1 024 537</b>	<b>850 892</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>1,193</b>	<b>1,094</b>	<b>1,013</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,61%	1,61%	1,18%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,44%	0,48%	0,54%
Résultat capitalisable de l'exercice / Actif Net Moyen	5,02%	5,41%	3,59%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>1 136 587</b>	<b>1 005 535</b>	<b>756 831</b>

## **Note 6. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### **6.1. Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCP GAT Vie MODERE est confiée à l'établissement gestionnaire « GAT Investissement » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, GAT Investissement perçoit une rémunération calculée au taux de 1,25% HT sur la base de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT VIE MODERE durant l'exercice 2024, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 16 907 DT.

### **6.2. Rémunération du dépositaire**

Attijari Bank assure les fonctions du dépositaire pour le FCP GAT Vie MODERE. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP GAT Vie MODERE ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En rémunération de ses services de dépositaires, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le dépositaire a facturé, au fonds FCP GAT VIE MODERE durant l'exercice 2024, une rémunération pour un montant total TTC de 1 353 DT.